

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BUPE

AMS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire relative au projet d'extension de la zone d'activités Caux Multipôles « Le Poteau » sur la commune d'Allouville-Bellefosse

Allouville-Bellefosse

Le préfet de la Seine-Maritime informe le public qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire relative au projet d'extension de la zone d'activités Caux Multipôles « Le Poteau » sur la commune d'Allouville-Bellefosse se déroulera à la mairie d'Allouville-Bellefosse du jeudi 1^{er} décembre 2022 (ouverture à 15h) au vendredi 16 décembre 2022 inclus (clôture à 18h), soit pour une durée de 16 jours consécutifs.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à l'issue de l'enquête est le préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie d'Allouville-Bellefosse.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public ;
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime : (<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ENQUETES-PUBLIQUES-et-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/Enquete-publique/DECLARATION-D-UTILITE-PUBLIQUE/Extension-de-la-zone-d-activites-Caux-Multipoles-Le-Poteau-Allouville-Bellefosse>) ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour l'enquête publique relative au projet d'extension de la zone d'activités Caux Multipôles « Le Poteau » sur la commune d'Allouville-Bellefosse » ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie d'Allouville-Bellefosse
- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie d'Allouville-Bellefosse.

Madame Brigitte BEAUGRARD-ROBIN, assistante de direction (retraîtée), est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie d'Allouville-Bellefosse, aux jours et heures suivants :

Jeudi 1/12/2022 de 15h à 18h
Samedi 10/12/2022 de 9h à 12h
Vendredi 16/12/2022 de 15h à 18h

Il est rappelé que l'accès à la permanence en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

Des informations sur le dossier peuvent être obtenues auprès de la Mairie d'Allouville-Bellefosse au 02.35.96.01.65.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée.